



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Madame Agnès Durdu
Président du Conseil d'Etat
Luxembourg**

Luxembourg, le 25 novembre 2020

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la proposition de révision des Chapitres Ier, III, V, VII, IX, X, XI et XII de la Constitution - N°7700, déposée le 17 novembre 2020 par Monsieur Mars Di Bartolomeo, Député, Monsieur Léon Gloden, Député, Madame Simone Beissel, Députée, et Monsieur Charles Margue, Député, a été déclarée recevable en date de ce jour, conformément à l'article 61 du Règlement de la Chambre des Députés.

Veillez croire, Madame le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

**Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés**